communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B167

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Sports - Equipements sportifs - Piscine intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau - Construction - Autorisation de signer des avenants aux marchés de travaux n° 08M0048, lot 7 - n° 08M0055, lot 14 - n° 08M0112, lot 10 - n° 08M0124, lot 3 - n° 08M0126, lot 11

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA RCSEC
Direction de la Maîtrise d'ouvrage

03_07

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLE
Monsieur Jacky Pin

Objet : Sports- Equipements sportifs - Piscine Intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau - Construction - Autorisation de signer des avenants aux marchés de travaux n°08M0048 lot n°7 : chauffage, ventilation, traitement de l'eau, n°08M0055 lot n°14 : Equipements bassins, n°08M0112 lot n°10 : Plafonds suspendus, n°08M0124 lot n°3 : Couverture, étanchéité, bardage et n°08M0126 lot n°11 : Revêtements de sols et murs en carrelage.

Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Il est proposer d'apporter, par voie d'avenants, des modifications aux marchés cités en objet, ayant pour objet de satisfaire à des obligations réglementaires, d'apporter des améliorations sur le fonctionnement de l'établissement et la qualité sanitaire des espaces, de mieux maîtriser les déperditions du bâtiment et les dépenses énergétiques, d'augmenter l'offre de service aux sportifs, de renforcer la sécurité des usagers et de limiter les risques à terme de dégradations dues à l'exploitation de l'équipement.
Ces avenants représentent un coût total de 76 128,85 € HT, soit 1,15 % du coût total des travaux et restent dans l'enveloppe financière prévisionnelle intégrée à l'Autorisation de Programme.

Exposé des motifs :

Marché n° 08M0048 lot n°7 : chauffage, ventilation, traitement de l'eau :
Le 2 juin 2009, la CPA notifiait à l'entreprise ROGER RENARD un marché relatif à des travaux de chauffage, de ventilation et de traitement de l'eau pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu d'un montant de 1 209 845 € HT.

La maîtrise d'ouvrage a souhaité que l'eau des animations aquatiques (jets massant et fontaines col de cygne) soit une eau filtrée, qui suive le même type de traitement que l'eau de recyclage du bassin d'apprentissage. Il est donc proposé d'ajouter un échangeur complémentaire sur l'alimentation des animations aquatiques, afin de compenser la baisse de température d'eau suite à son passage en bac tampon, ce qui améliorera le confort du baigneur. De même, l'ajout d'une vanne avec commande en local MNS permettra d'arrêter le fonctionnement des cols de cygne indépendamment des autres animations aquatiques, ce qui réduira les nuisances sonores.

De plus, dans un souci de maîtrise de la dépense énergétique, la maîtrise d'ouvrage souhaite pouvoir comptabiliser la consommation de chauffage liée aux bassins. Il est donc proposé d'ajouter un compteur d'énergie sur le réseau concerné.

Enfin la maîtrise d'ouvrage a souhaité mettre en œuvre une masse filtrante de type "verre pilé brun/vert", afin d'optimiser les consommations d'eaux nécessaires au lavage des filtres et de réduire le taux de chloramines dans l'eau. Ce nouveau produit n'existait pas à l'époque de la prescription, il a été testé sur un autre équipement de la communauté et a largement prouvé son efficacité par rapport au sable.

Le désenfumage des vestiaires, implique la fourniture et la pose de grilles d'entrée d'air neuf. En effet, la disposition prévue à l'origine via l'ouverture des portes extérieures du hall d'accueil, est devenue impossible au vu de l'obligation de compartimenter la zone vestiaires, il a donc été nécessaire de mettre en œuvre deux grilles en façade pour permettre l'amenée d'air neuf dans cette nouvelle configuration

Le montant de l'avenant qui vous est proposé pour ce lot n°7 s'élève à 27 720.07 € HT ce qui porte le montant total du marché à 1 237 565.07 € HT, ce qui représente une augmentation de 2,3% du montant du marché.

Montant initial du marché : .....1 209 845.00 € HT
Montant de l'avenant :.....27 720.07 € HT
Nouveau montant du marché :.....1 237 565.07 € HT

Cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Marché n° 08M0055 relatif au lot n°14 : Equipements bassins :
Le 30 mai 2009, la CPA notifiait à la société La Maison de la Piscine, un marché relatif à des travaux d'équipements des bassins pour la construction de la piscine Virginie Dedieu à Fuveau.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires induits par la volonté du maître d'ouvrage d'équiper les bassins d'ancrages permettant le positionnement de buts de Water-Polo.

Le montant de cet avenant s'élève à 332 € HT ce qui porte le montant total du marché à 28 787.45 € HT et représente une augmentation de 1.2 %.

Montant initial du marché : ..... 28 452.45 € HT
Montant de l'avenant :..... .....332.00 € HT
Nouveau montant du marché :.....28 787.45 € HT

Cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Marché n°08M0112 relatif au lot n°10 : plafonds suspendus :
Le 8 juin 2009, la CPA notifiait à l'entreprise Couleurs Locales un marché de 135 847 euros HT relatif à des travaux de pose de plafonds suspendus pour la construction de la Piscine Virginie Dedieu à Fuveau.

En cours de chantier, le Maître d'œuvre a proposé de renforcer l'isolation de cet équipement, et notamment celle des bandeaux béton en périphérie de la halle bassin. Cette proposition permet de supprimer totalement le risque de pont thermique et s'inscrit dans les évolutions générales en matière d'isolation depuis le concours. Elle contribue d'une part à éviter les désordres

induits par la condensation (dégradation des éléments métalliques) et d'autre part à une plus grande maîtrise de la dépense énergétique de l'équipement.

Le montant de cet avenant s'élève à 9 607.15 € HT ce qui porte le montant total du marché à 145 454,15 € HT et représente une augmentation de 7.07%.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché : ..... 135 847,00 € HT
Montant de l'avenant :..... 9 607, 15 € HT
Nouveau montant du marché :.....145 454,15 € HT

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer cet avenant pour lequel la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable en date du 29 avril 2011.

Marché n°08M0126 relatif au lot n°11 : revêtements de sols et murs en carrelage :
Le 8 juin 2009, la CPA notifiait à l'entreprise AIC BAT un marché relatif à des travaux de Revêtements de sols et murs en carrelage et faïence pour la construction de la Piscine Virginie Dedieu à Fuveau d'un montant de 465 000 euros HT.

Le présent avenant poursuit trois objectifs visés par la maîtrise d'ouvrage:

1/ Améliorer les conditions d'hygiène des bacs tampons de l'équipement
En effet, le carrelage des bacs tampons de l'équipement, lieu de décontamination et de dégazage des eaux des bassins, va permettre une meilleure maîtrise de la qualité des eaux de baignade. Les parois carrelées contrairement aux parois maçonnées réduisent sensiblement l'accumulation de résidus et la création de foyers de bactéries ou de pollutions.

2/ Pérenniser les parois de certains locaux et faciliter le nettoyage
Le carrelage sur une hauteur de deux mètres sur les parois des vestiaires au lieu de la hauteur de 75 centimètres initialement prévus induira une solidité et donc une pérennité accrues des parois des vestiaires lourdement sollicités par les utilisateurs tout en facilitant les opérations de nettoyage.

3/ Assurer une sécurité optimale des utilisateurs.

Le remplacement de la classe de carrelage des zones accueil et vestiaires permettra d'augmenter la résistance à la glissance pour minimiser les risques de chutes dans les zones « pieds humides ».
Le montant de ces prestations s'élève à 33 650,50 € HT ce qui porte le montant total du marché à 498 650.50 € HT et représente une augmentation de 7,2% du montant du marché.

Montant initial du marché : .....465 000.00 € HT
Montant de l'avenant :..... 33 650.50 € HT
Nouveau montant du marché :.....498 650.50 € HT

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer cet avenant pour lequel la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable en date du 29 avril 2011.

Marché n°08M0124 relatif au lot n°3 : couverture, étanchéité, bardage :
Le 4 juin 2009, la CPA notifiait à l'entreprise STEREC NORD PICARDIE un marché de couverture, étanchéité, bardage en panneaux composites pour la construction de la piscine intercommunale de Fuveau Virginie Dedieu pour un montant de 366 184,71 euros HT.

Afin de limiter les risques de dégradations des conduits de fumée lors des manutentions en cour anglaise, le maître d'œuvre a proposé de déplacer les conduits de fumée. Dans leur nouvelle implantation, ils nécessitent la réalisation d'une souche en béton pour permettre le relevé d'étanchéité (la dalle haute de la chaufferie se situant sous la voirie de la cour de service).

De plus, dans le cadre de la mise en place d'isolation par l'extérieur, la fourniture et pose de bardage complémentaire avec isolation au droit des suppressions de têtes de voiles en façades Est et Ouest ont été rendues nécessaires.

Le montant de cet avenant s'élève à 4 819,63 € HT ce qui porte le montant total du marché à 371 004.34€ HT et représente une augmentation de 1.3%.

Montant initial du marché : .....366 184.71€ HT
Montant de l'avenant :.....4 819,63 € HT
Nouveau montant du marché :.....371 004.34€ HT

Cet avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

L'ensemble de ces avenants présentés ont été négociés et mis au point par le maître d'œuvre, BVLArchitecture (mandataire) /MOLLET /PENICAUD /CD2I /LAMOUREUX /BRAGEOT, avec chacune des entreprises.

En prenant en compte le montant global initial des travaux de 6 597 682,22€HT répartis en 21 lots, ces avenants d'un montant total de 76 128,85 € HT, représentent une augmentation de 1,15 %.

Ils portent le montant total des avenants, avec ceux déjà attribués depuis le début de l'opération et approuvés par délibération du Bureau du 4 février 2010 et 1er avril 2011, à 316 969,67 € HT, soit une augmentation totale de 4,8 % par rapport au montant initial de travaux de 6 597 682,22€HT.

Cette dépense complémentaire s'inscrit dans l'enveloppe estimative du coût global de l'opération et s'intègre dans le montant de l'Autorisation de Programme.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le rapport du maître d'œuvre annexé au présent rapport,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1er Août 2006,
VU la délibération n° 2009 A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°08M0048 relatif au lot n°7 : chauffage, ventilation, traitement de l'eau, les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°08M0055 au lot n°14 : Equipements bassins, les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°08M0112 au lot n°10 : Plafonds suspendus, les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°08M0124 au lot n°3 : Couverture, étanchéité,

bardage et les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°08M0126 lot11 : Revêtements de sols et murs en carrelage, tel que chacun d'eux vient de vous être présenté et tels qu'ils sont joints en annexe accompagnés du rapport du maître d'œuvre.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché n°08M0048 du lot n°7, l'avenant n°1 du marché n°08M0055 du lot n°14, l'avenant n°1 au marché n°08M0112 du lot n°10, les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°08M0124 du lot n°3 et l'avenant n°1 au marché n°08M0126 du lot11,et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de investissement de la Communauté, nature 2313, fonction 413, opération 428, AP/CP DI 428 RAP

communauté du
PAYS D'AIX

PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU

MARCHE DE TRAVAUX N°08M048

AVENANT N° 1 AU LOT n°7 CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR - TRAITEMENT D'EAU

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

TITULAIRE
ROGER RENARD

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M048
conclu entre

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1
Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise
ROGER RENARD ENTREPRISE
Parc d'Activités du Gard
62300 LENS

d'autre part,

Marché n° : 08M0048

Date de notification du marché : 2 juin 2009

Montant global et forfaitaire H.T. du marché initial :
1 209 845.00 € HT

Nouveau montant global et forfaitaire du marché :
1 237 565.07 € HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires induits d'une part par la volonté du maître d'ouvrage d'optimiser et d'améliorer le fonctionnement de l'équipement et d'autre part du fait de l'obligation règlementaire de désenfumer les vestiaires, prestation non prévue au marché initial.

La maîtrise d'ouvrage a souhaité que l'eau des animations aquatiques (jets massants et fontaines col de cygne) soit une eau filtrée, qui suive le même type de traitement que l'eau de recyclage du bassin apprentissage. Il est donc proposé d'ajouter un échangeur complémentaire sur l'alimentation des animations aquatiques, afin de compenser la baisse de température d'eau suite à son passage en bac tampon, ce qui améliorera le confort du baigneur. De même, l'ajout d'une vanne avec commande en local MNS permettra d'arrêter le fonctionnement des cols de cygne indépendamment des autres animations aquatiques, ce qui réduira les nuisances sonores.

De plus, dans un souci de maîtrise de la dépense énergétique, la maîtrise d'ouvrage souhaite pouvoir comptabiliser la consommation de chauffage liée aux bassins. Il est donc proposé d'ajouter un compteur d'énergie sur le réseau concerné.

Enfin la maîtrise d'ouvrage a souhaité mettre en œuvre une masse filtrante de type "verre pilé brun/vert", afin d'optimiser les consommations d'eaux nécessaires au lavage des filtres et de réduire le taux de chloramines dans l'eau. Ce nouveau produit n'existait pas à l'époque de la prescription, il a été testé sur un autre équipement de la communauté et a largement prouvé son efficacité par rapport au sable.

Le désenfumage des vestiaires, implique la fourniture et la pose de grilles d'entrée d'air neuf. En effet, la disposition prévue à l'origine via l'ouverture des portes extérieures du hall d'accueil, est devenue impossible au vu de l'obligation de compartimenter la zone vestiaires, il a donc été nécessaire de mettre en œuvre deux grilles en façade pour permettre l'amenée d'air neuf dans cette nouvelle configuration

ARTICLE 1 : OBJET

Les prestations suivantes sont à exécuter :

DEVIS N°ATX13-127 Fourniture et pose d'une vanne d'arrêt col de cygne et ajout échangeur bassin apprentissage	4 367,92 €
DEVIS N°ATX13-130 Ajout compteur énergie chauffage bassin et remplacement des charges filtrantes	19 632,15 €
DEVIS N°ATX13-123 Fourniture et pose d'une grille d'entrée d'air neuf pour le désenfumage des vestiaires	3 720,00 €
TOTAL	27 720, 07

ARTICLE 2 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le montant de cet avenant s'élève à 27 720.07 € HT ce qui porte le montant total du marché à 1 237 565.07 € HT ce qui représente une augmentation de 2,3%.

Montant initial du marché : .....1 209 845.00 € HT
Montant de l'avenant :.....27 720.07 € HT
Nouveau montant du marché :.....1 237 565.07 € HT

ARTICLE 3 : CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 – SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à **, le**

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Pour le titulaire

Jacky PIN

FLUITECH

ENTREPRISE ROGER RENARD

Date: 22/09/2010

Numéro: ATX13-127

Communauté d'Agglo du Pays d'Aix en Provence
Direction Gestion des Bâtiments
CS40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS

DESCRIPTION

CHANTIER: Vanne d'arrêt col de cygne

REF.	DESIGNATION	U	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
I	**Vanne d'arrêt col de cygne**				
	Le présent devis descriptif a pour objet la mise en place d'une vanne motorisée sur l'alimentation des cols de cygne.				
II	**Description des installations**				
	Fourniture et mise en place d'une vanne motorisée DN 100	Ens	1	953.06	953.06
	Mise en place dans le local MNS d'une commande marche / Arrêt	U	1	351.00	351.00
	TOTAL HT				1 304.06€
	TVA à 19,6%				255.60
	TOTAL TTC				1 559.66€

Avis favorable CD21
270510

CD 21
13, rue Villet
31400 TOULOUSE
RCS Toulouse B 400 780 848

Suivant nos conditions générales de vente en dernière page, à nous retourner accepté pour ... présent devis. 1 / 2

GENIE CLIMATIQUE

QUALIBAT

Agence PACA : rue Francis Perrin ZI Rourabeau - 13 115 SAINT PAUL LEZ DURANCE Tél: 04 42 57 43 20 Fax: 04 42 57 49 39

Siège social: 48 Av. du vallespir - 66 110 AMELIE-LES-BAINS Tél: + 33 4 68 87 96 00 Fax: +33 4 68 87 96 19

fluitech@roger-renard.fr www.roger-renard.fr

FLUITECH

Date: 31/05/2010

Numéro: ATX13-120

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX
CS40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS

DESCRIPTION

CHANTIER: Ajout échangeur bassin apprentissage

REF.	DESIGNATION	U	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
I	**Objet du présent devis**				
	Le présent devis descriptif a pour objet la mise en place d'un échangeur sur le réseau "Balnéo" du bassin apprentissage.				
II	**Limite des prestations**				
	Echangeur marque SONDEX Plaques 0.5 mm en inox 316L Primaire : 90 / 70 débit 1.19 m³/h Secondaire : 27 / 35 Débit 2.99 m³/h				
III	**Description des installations**				
	Fourniture et pose d'un échangeur à plaque.	Ens	1	837.00	837.00
	Raccordement acier y compris vanne, vanne de réglage, vanne trois voies.	Ens	1	1 290.80	1 290.80
	Raccordement sur échangeur en PVC chaleur y compris circulateur	Ens	1	936.06	936.06
	TOTAL HT				3 063.86€
	TVA à 19,6%				600.52
	TOTAL TTC				3 664.38€
	Délai de validité de l'offre : 1 mois Délai d'intervention : A définir				

Suivant nos conditions générales de vente en dernière page, à nous retourner acceptées avec le présent devis.

GENIE CLIMATIQUE

QUALIBAT

Agence PACA : rue Francis Perrin ZI Rourabeau - 13 115 SAINT PAUL LEZ DURANCE Tél: 04 42 57 43 20 Fax: 04 42 57 49 39

Siège social: 48 Av. du vallespir - 66 110 AMELIE-LES-BAINS Tél: +33 4 68 87 96 00 Fax: +33 4 68 87 96 19

fluitech@roger-renard.fr www.roger-renard.fr

S.A.R.L au capital de 140 000 Euros - R.C. AIX 063B00487 - SIRET 501 883 165 00016 - Ape 4322 B - N° TVA : FR 25 501 883 165

FLUITECH

Date: 19/11/2010
Numéro: ATX13-130

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX
CS40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS

DESCRIPTION:

CHANTIER: Ajout compteur énergie chauffage bassin

REF.	DESIGNATION	U	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
I	**Objet du présent devis**				
	Le présent devis descriptif a pour objet la mise en place d'un comptage d'énergie sur l'alimentation en chauffage des bassins.				
II	**Description des installations**				
	Fourniture et mise en place d'un comptage d'énergie de marque Sappel ou similaire	Ens	1	1 877.58	1 877.58
	Fourniture et mise en place d'un filtre à tamis DN 80	U	1	228.75	228.75
	Fourniture et mise en place de vanne d'isolement DN 80	U	2	165.31	330.62
	Raccordement sur la GTC	Ens	1	195.20	195.20
	TOTAL HT				2 632.15€
	TVA à 19,6%				515.90
	TOTAL TTC				3 148.05€
	Délai de validité de l'offre : 1 mois Délai d'intervention : A définir Non compris : Compte prorata				

Suivant nos conditions générales de vente en dernière page, à nous retourner acceptées avec le présent devis.

GENIE CLIMATIQUE
QUALIBAT
Agence PACA : rue Francis Perrin ZI Rourabeau - 13 115 SAINT PAUL LEZ DURANCE Tél: 04 42 57 43 20 Fax: 04 42 57 49 39
Siège social: 48 Av. du vallespir - 66 110 AMELIE-LES-BAINS Tél: + 33 4 68 87 96 00 Fax: +33 4 68 87 96 19
fluitech@roger-renard.fr www.roger-renard.fr

FLUITECH

Date: 17/11/2010

Numéro: ATX13-129

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX
CS40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS

DESCRIPTION:

CHANTIER: Remplacement des charges filtrantes

REF.	DESIGNATION	U	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
I	**Objet du présent devis** Le présent devis descriptif a pour objet le remplacement des charges filtrantes des filtres piscines par le système Oaro filtre de marque Gaches chimie				
II	**Limite des prestations** Cette proposition comprend : La moins value du média filtrant prévu au CCTP Les charges filtrantes pour les 5 filtres (2 x Ø 2500, 2 Ø 3000 et 1 Ø 1400)				
III	**Description des installations** Fourniture et mise en place de charges filtrante de marque GACHE CHIMIE				
	Moins value concernant l'ensemble des charges filtrantes prévu au CCTP	Ens	1	-11 550.00	-11 550.00
	Mise en place du média filtrant type Oaro filtre	Ens	1	28 550.00	28 550.00
	TOTAL PLUS VALUE H.T.				17 000.00€
	Délai de validité de l'offre : 1 mois Délai d'intervention : A définir Non compris : compte prorata				

AF 30/11/10
CO25

Suivant nos conditions générales de vente en dernière page, à nous retourner acceptées avec le présent devis. 1 / 2

GENIE CLIMATIQUE

Agence PACA : rue Francis Perrin ZI Roubaud - 13 115 SAINT PAUL LEZ DURANCE Tél: 04 42 57 43 20 Fax: 04 42 57 49 39

Siège social: 48 Av. du vallespir - 66 110 AMELIE-LES-BAINS Tél: + 33 4 68 87 96 00 Fax: +33 4 68 87 96 19

fluitech@roger-renaud.fr www.roger-renaud.fr

FLUITECH

Date: 13/07/2010
Numéro: ATX13-123

Communauté d'Agglo du Pays d'Aix en Provence
Direction Gestion des Bâtiments
CS40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS

DESCRIPTION:

CHANTIER: Désenfumage vestiaires

REF.	DESIGNATION	U	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
I	**Objet du présent devis**				
	Le présent devis a pour objet la pose de grille d'entrée d'air de désenfumage pour la zone vestiaires.				
II	**Hypothèse de base**				
	Surface ventilation haute : 2 x 0.97 m² soit 1.94 m²				
	Surface libre minimale des ventilations basses : 1.94 m²				
	Soit 0.97 m² par grille				
	Travaux non compris : Percements, raccordements électriques, peinture des grilles.				
III	**Description de l'installation**				
	Fourniture et mise en place d'une grille de type : ORCADES Isolées : K = 1.55 W/m²/°C Commande par bobine à émission (24V ou 48 V à définir avec le lot électricité) Contact début et fin de course Cadre à sceller				

Suivant nos conditions générales de vente en dernière page, à nous retourner acceptées avec le présent devis.

GENIE CLIMATIQUE
Agence PACA : rue Francis Perrin ZI Rourabeau - 13 115 SAINT PAUL LEZ DURANCE Tél: 04 42 57 43 20 Fax: 04 42 57 49 39
Siège social: 48 Av. du vallespir - 66 110 AMELIE-LES-BAINS Tél: + 33 4 68 87 96 00 Fax: +33 4 68 87 96 19
fluitech@roger-renard.fr www.roger-renard.fr

QUALIBAT

S.A.R.L au capital de 160 000 Euros - R.C. AIX 00358080? - SIRET 301 865 165 00038 - ape 453 F - N° TVA : FR 23 301 865 165

REF.	DESIGNATION	U	QTES	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
	Dimension Ln x Hn : 1100 x 1225 Surface libre : 0.97 m² Surface géométrique : 1.21 m² L'ensemble	U	2	1 290.00	2 580.00
	Fourniture et mise en place d'une grille cyclade 1100 x 1225	U	2	570.00	1 140.00
	TOTAL HT				3 720.00€
	TVA à 19,6%				729.12
	TOTAL TTC				4 449.12€

BRAGEOT
des Loges
EVRY

S.A.S.E. au capital de 140 000 Euros - R.C. AIX 00385[illegible]897 - SIRET 501 865 165 00038 - Ape 453 F - N° TVA : FR 23 501 865 165

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris option	Descriptif	Mont/LT devis	en attente	avenant	OS	validé le :	Imprévus / adaptation	cadre des négociations	Maître d'Œuvre	Maître d'Ouvrage	Bureau de contrôle
7 CHAUFFAGE-TRAITEMENT D'EAU ET D'AIR	ROGER RENARD	1 209 845,00 €	Modification média filtrant								X		
			DEVIS N°ATX13-127 du 22/09/10 et ATX13-120 du 31/05/10 Fourniture et pose d'une vanne d'arrêt col de cygne et ajout échangeur bassin apprentissage	4 367,92 €		1	7-1 du 19/10/10						
			DEVIS N°ATX13-130 du 19/11/10 et ATX13-129 du 17/11/10 Ajout compteur énergie chauffage bassin et remplacement des charges filtrantes	19 532,15 €		1	7-2 du 30/11/10						
			DEVIS N°ATX13-123 du 13/07/10 Fourniture et pose d'une grille d'entrée d'air neuf pour le désenfumage des vestiaires	3 720,00 €		1	7-3 du 14/01/11						
	TOTAL HORS TAXES :	1 209 845,00 €		27 720,07 €									

BVL architecture

ARNAUD BOUËT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LAROUDIE

ARCHITECTES D.P.L.G.

BVL architecture

ARNAUD BOUËT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LAROUDIE

66, RUE DE SEVRES 75007 PARIS
TEL: 01 56 58 52 30 - FAX: 01 56 58 52 31

TVA : FR 65 421 306 358 - N° SIRET : 421 306 358 00050

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris option	Descriptif	Mont.H.T devis	avenant	JUSTIFICATION DE L'AVENANT
7 CHAUFFAGE-TRAITEMENT D'EAU ET D'AIR	ROGER RENARD	1 209 845,00 €	Modification média filtrant			
			DEVIS N°ATX13-127 du 22/09/10 et ATX13-120 du 31/05/10 Fourniture et pose d'une vanne d'arrêt col de cygne et ajout échangeur bassin apprentissage	4 367,92 €	1	La maîtrise d'ouvrage a souhaité pouvoir arrêter les cols de cygne indépendamment des autres animations aquatiques, pour réduire les nuisances sonores. Il a donc été rajouté une vanne avec commande en local MNS La maîtrise d'ouvrage avait souhaité en conception que l'eau des animations aquatiques soit une eau filtrée, qui suive le même type de traitement que l'eau de recyclage du bassin apprentissage. Nous avons proposé de rajouter un échangeur complémentaire sur l'alimentation des animations aquatiques, afin de compenser la baisse de température d'eau suite à son passage en bac tampon, ce qui améliorera le confort du baigneur
			DEVIS N°ATX13-130 du 19/11/10 et ATX13-129 du 17/11/10 Ajout compteur énergie chauffage bassin et remplacement des charges filtrantes	19 632,15 €	1	La maîtrise d'ouvrage a souhaité pouvoir comptabiliser la consommation de chauffage liée aux bassins. Il a donc été rajouté un compteur d'énergie sur le réseau concerné La maîtrise d'ouvrage a souhaité mettre en oeuvre une masse filtrante de type "verre pilé brun/vert", afin d'optimiser les consommations d'eaux nécessaires au lavage des filtres, et de réduire le taux de chloramines dans l'eau
			DEVIS N°ATX13-123 du 13/07/10 Fourniture et pose d'une grille d'entrée d'air neuf pour le désenfumage des vestiaires	3 720,00 €	1	Fourniture et pose de grilles d'entrée d'air neuf pour le désenfumage des vestiaires . Le bureau de contrôle a souhaité établir un cloisonnement coupe-feu entre le hall d'accueil et l'espace des vestiaires individuels L'amenée d'air neuf pour le désenfumage de l'espace des vestiaires individuels, prévue à l'origine via l'ouverture des portes extérieures du hall d'accueil, est devenue impossible. Il a donc été nécessaire de mettre en oeuvre deux grilles en façade pour permettre l'amenée d'air neuf dans cette nouvelle configuration
	TOTAL HORS TAXES :	1 209 845,00 €		27 720,07 €		

BVL architecture
ARNAUD BOUËT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LAROUDIE
ARCHITECTES D.P.L.G.

communauté du
PAYS D'AIX

PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU

MARCHE DE TRAVAUX N°08M0055

AVENANT N° 1 AU LOT n°14 EQUIPEMENTS BASSINS

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

TITULAIRE
LA MAISON DE LA PISCINE

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0055 CONCLU ENTRE

Marché initial de travaux en date du 30 mai 2009 enregistré à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence le 10 décembre 2008 :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1
Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise
LA MAISON DE LA PISCINE
ZI de TOCTOUTAU
33610 CESTAS

d'autre part,

Marché n° : 08M0055

Date de notification du marché : 30 MAI 2009

Montant H.T. du marché initial : 28 452.45 € HT

Nouveau montant du marché : 28 787.45 € HT

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires induits par la volonté du maître d'ouvrage d'équiper les bassins d'ancrages permettant le positionnement de buts de Water-Polo.

ARTICLE 1 : OBJET

La fourniture et la pose sur les bords des bassins d'ancrages permettant la pose de buts de Water-Polo.

ARTICLE 2 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le montant de cet avenant s'élève à 332 € HT ce qui porte le montant total du marché à 28 787.45 € HT et représente une augmentation de 1.2 %.

Montant initial du marché : ..... 28 452.45 € HT
Montant de l'avenant :..... .....332.00 € HT
Nouveau montant du marché :.....28 787.45 € HT

ARTICLE 3 : CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 – SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à , le

Pour le titulaire

Fait à Aix en Provence, le

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

LA MAISON DE LA PISCINE

Z.I de Toctoucau
Chemin de Lou Triball
33610 CESTAS
Tél. : 05 56 68 08 31
Fax : 05 56 68 08 32
e_mail : info@lamaisondelapiscine.com
Site WEB : http:\\www.lamaisondelapiscine.com

Livré à :
PISCINE INTERCOMM. VIRGINIE DEDIEU
CROISEMENT DE LA BARQUE
DIRECTION GARDANNE
ROUTE DEPARTMENTALE 6C

13710 FUVEAU
France

COM. D'AGGLOMERATION 13

Du Pays D'Aix
Hotel Boades - Cs 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
France

Devis

N° TVA :

Offre valable 1 mois
Franco de port à partir de 770CHT de commande

Assistante commerciale : Assistante commerciale
Tél. :
Email : c.fazilleau@lamaisondelapiscine.com

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial
29/06/2010	10001019	**CM013359**	MARCHE DE FUVEAU	Tél. :

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
	CHIFFRAGE D'ANCRAGES POUR BUTS DE WATER POLO			
3300092984	ANCRAGE LIBRE POUR POTELET	4,00	83,000	332,00
	OU ECHELLE - DROIT - DIAM. 42.4			
3300000FDP	FRANCO DE PORT	1,00		
	POUR LE MARCHE DE FUVEAU			

Total HT	% esc.	Escompte	Eco-contribution
332,00			

	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A
0			
1	332,00	19,60	65,07
2		5,50	
3		19,60	
4			

T.T.C.
******397,07EUR

Virement administratif

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris options	Descriptif	Mont.HT devis	en attente	avenant	OS	validé le :	Imprimeur / adaptateur	cadre des négociations	Maître d'Oeuvre	Maître d'Ouvrage	Bureau de contrôle
14 EQUIPEMENTS DES BASSINS	LA MAISON DE LA PISCINE	28 452,45€	DEVIS N°10001019 du 29/06/10										
			Chiffrage d'ancrages pour buts de water polo	332,00 €	-	1 du 01/02/11						X	
	TOTAL HORS TAXES :	28 452,45 €		332,00 €									

BVL architecture

ARNAUD BOUET
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LARDIDIE

ARCHITECTES D.P.L.G.

BVL architecture

ARNAUD BOUET
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LARDIDIE

66, RUE DE SEVRES 75007 PARIS
TEL: 01 56 58 52 30 - FAX: 01 56 58 52 31

TVA : FR 65 421 306 358 - N° SIRET : 421 306 358 00050

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris option	Descriptif	Mont.H.T devis	avenant	JUSTIFICATION DE L'AVENANT
14 EQUIPEMENTS DES BASSINS	LA MAISON DE LA PISCINE	28 452,45€	DEVIS N°10001019 du 29/06/10 Chiffrage d'ancrages pour buts de water polo	332,00 €	1 du 01/02/11	Demande maître d'ouvrage non prévue au programme
	TOTAL HORS TAXES :	28 452,45 €		332,00 €		

BVL architecture
ARNAUD BOUËT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LAROUDIE
ARCHITECTES D.P.L.G.

communauté du
PAYS D'AIX

PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU

MARCHE DE TRAVAUX N°08M0112

AVENANT N° 1 AU LOT N°10 PLAFONDS SUSPENDUS

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

TITULAIRE
COULEURS LOCALES

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0112
CONCLU ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1
Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise
COULEURS LOCALES
10 avenue du Tubé
Zone Artisanale
13800 ARLES

d'autre part,

Marché n° : 08M0122

Date de notification du marché : 8 juin 2009

Montant global et forfaitaire H.T. du marché initial :
135 847,00 € HT

Nouveau montant global et forfaitaire du marché :
145 454,15 € HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 2 à 4.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maître d'œuvre a proposé en cours de chantier, le renforcement de l'isolation. Avec notamment l'isolation des bandeaux béton en périphérie de la halle bassin, supprimant ainsi totalement le risque de pont thermique. Ces mesures prises suivent les évolutions générales en matière d'isolation depuis le concours et visent à d'une part à éviter les désordres induits par la condensation (dégradation des éléments métalliques) et d'autre part à contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique de l'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET

La prestation supplémentaire suivante est à exécuter :

DEVIS N°003.2011 Fourniture et pose d'une isolation thermique en Foamglas T4 sur façades Nord et Est	9 607,15 €

ARTICLE 2 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le montant de cet avenant s'élève à 9 607.15 € HT ce qui porte le montant total du marché à 145 454,15 € HT et représente une augmentation de 7.07%.

Montant initial du marché : ..... 135 847,00 € HT
Montant de l'avenant :..... 9 607, 15 € HT
Nouveau montant du marché :.....145 454,15 € HT

ARTICLE 3 – CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 4 – SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à , le

Pour le titulaire

Fait à Aix en Provence, le

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

Couleurs Locales

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS D'AIX

CS 40868

13626 AIX EN PROVENCE

ISTRES, le 4 Janvier 2011

DEVIS: 003.2011
Objet: Construction de la Piscine Virginie Dedieu à Fuveau - lot n°10 Faux-plafond - Nettoyage *Pages 1/1*
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES - ANNULE ET REMPLACE LE DEVIS 281.2010 DU 3/12/10

DESIGNATION	UNITÉ	QUANTITÉ	P.UNIT	P.TOTAL
Nature des prestations				
DOUBLAGES ISOLANT THERMIQUES FACADES NORD ET EST				
. Prestations prévues au marché FOAMGLAS T4 120 mm	m²	360,00	57,60 €	20 736,00 €
. Prestations réalisées conformément au marché	m²	-327,00	57,60 €	- 18 835,20 €
Façade EST				
. Isolation du bandeau de la façade en FOAMGLAS T4 80 mm dont chevillage mécanique de l'isolant en sous face et paroie verticale	m²	83,20	54,50 €	4 534,40 €
. Complément enduit taloché fin pour ouvrage a peindre en façade EST	m²	50,20	19,00 €	953,80 €
Façade NORD				
. Isolation du bandeau de la façade en FOAMGLAS T4 40 mm dont chevillage mécanique de l'isolant en sous face	m²	40,70	54,50 €	2 218,15 €
. Pas de complément d'enduit taloché fin pour cause d'habillage bois				
Montant total hors taxes				9 607,15 €

Montant total hors taxes		**9 607,15 €**
T.V.A.	**19,60%**	**1 883,00 €**
Montant total T.T.C.		**11 490,15 €**

Validité de l'offre: 3 mois

10, avenue du Tubé - Zone Artisanale - 13800 ISTRES - Tél.04.42.55.66.35 - Fax.04.42.55.67.35
SIRET : 411 693 534 000 25 - N° Identification T.V.A FR81411693534 - APE 4334Z
S.A.R.L. au capital de 14 940 € www.couleurslocales.fm.fr N° Vert 0800 01 11 90

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris option	Descriptif	Mont.HT devis	en attente	avenant	OS	validé le :	Imprimés / adaptation	cadre des négociations	Maître d'Oeuvre	Maître d'Ouvrage	Bureau de contrôle
10 PLAFONDS SUSPENDUS	COULEURS LOCALES	135 847,00€	DEVIS N°003.2011 du 04/01/2011 Fourniture et pose d'une isolation thermique en Foamglas T4 sur façades Nord et Est	9 607,15 €		1	10-1 du 10/01/11				X		
	TOTAL HORS TAXES :	135 847,00 €		9 607,15 €									

BVL architecture

ARNAUD BOUËT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LARODDE

ARCHITECTES D.P.L.G.

BVL architecture

ARNAUD BOUËT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LARODDE

66, RUE DE SEVRES 75007 PARIS
TEL: 01 56 58 52 30 - FAX: 01 56 58 52 31

TVA : FR 65 421 306 358 - N° SIRET : 421 306 358 00050

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris option	Descriptif	Mont.H.T devis	avenant	JUSTIFICATION DE L'AVENANT
10 PLAFONDS SUSPENDUS	COULEURS LOCALES	135 847,00€	DEVIS N°003.2011 du 04/01/2011 Fourniture et pose d'une isolation thermique en Foamglas T4 sur façades Nord et Est	9 607,15 €	1	Notre projet veut mettre en oeuvre les éléments de haute qualité environnementale, notamment en terme d'économie de consommation énergétique. C'est pour cela, que nous avons pris en cours de chantier, l'option de renforcer l'isolation. Des bandeaux supprimant ainsi totalement le risque de pont thermique. Ces mesures prises respectent l'évolution des normes concernant l'isolation depuis le concours
	TOTAL HORS TAXES :	135 847,00 €		9 607,15 €		

BVL architecture
ARNAUD SOUËT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LAROUDIE
ARCHITECTES D.P.L.G.

communauté du
PAYS D'AIX

PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU

MARCHE DE TRAVAUX N°08M124

AVENANT N° 1 AU LOT N°3 COUVERTURE ETANCHEITE - BARDAGE EN PANNEAUX COMPOSITES

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

TITULAIRE
STEREC NORD PICARDIE

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M124
CONCLU ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1
Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise
STEREC NORD PICARDIE
Parc d'Activités du Gard
62300 LENS

d'autre part,

Marché n° : 08M0112

Date de notification du marché : 4 juin 2009

Montant global et forfaitaire H.T. du marché initial :
366 184.71€ HT

Nouveau montant global et forfaitaire du marché :
371 004.34€ HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de limiter les risques de dégradations des conduits de fumée lors des manutentions en cour anglaise, il est opportun de déplacer les conduits de fumée. Dans leur nouvelle implantation, ils nécessitent la réalisation d'une souche en béton pour permettre le relevé d'étanchéité (la dalle haute de la chaufferie se situant sous la voirie de la cour de service).

De plus, dans le cadre de la mise en place d'isolation par l'extérieur, la fourniture et pose de bardage complémentaire avec isolation au droit des suppressions de têtes de voiles en façades Est et Ouest ont été rendues nécessaires.

ARTICLE 1 : OBJET

Les prestations suivantes sont à exécuter :

DEVIS N°2275.2	
Modification étanchéité suite à la création d'une souche en terrasse au-dessus du local MNS	2 530,53 €
DEVIS N°2275.1	
Fourniture et pose de bardage complémentaire suite à la suppression des têtes de murs en façades Est et Ouest	2 289,10 €
TOTAL	4 819, 63 € HT

ARTICLE 2 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le montant de cet avenant s'élève à 4 819,63 € HT ce qui porte le montant total du marché à 371 004.34€ HT et représente une augmentation de 1.3%.

Montant initial du marché : .....366 184.71€ HT
Montant de l'avenant :.....4 819,63 € HT
Nouveau montant du marché :.....371 004.34€ HT

ARTICLE 3 – CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 4 – SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n° x, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à , le

Pour le titulaire

Fait à Aix en Provence, le

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

STEREC NORD PICARDIE
SARL au capital de 10.000 € - RCS Arras B 421 505 074 - SIRET 421 505 074 00029 - NAF 4391 B
TVA FR 51 421 505 074
Parc d'Activités du Gard - 62300 LENS
☎ : 03.21.13.65.70 - Fax : 03.21.13.65.79

Lens, le 12/05/2010

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS D'AIX
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Objet :
« Construction de la piscine intercommunale
de Fuveau - Virginie Dedieu »
Lot n° 3 - Couverture Etanchéité

DEVIS N° 2275.2 du 12/05/2010

PRIX MARCHE

Muret sur local MNS 15 ml x h 1m en terrasse béton

1.	Relevé	15 ml x 24.18	362.70
2.	Solin	15 ml x 27.90	418.50
3.	Bicouche avec pare vapeur et isolation	33 m² x 53.01	1 749.33
		PT - HT	2 530.53

PRIX : BASE MARCHE

DELAI : A DEFINIR

REGLEMENT : MARCHE

OPTION : 1 MOIS

STEREC NORD PICARDIE
SARL au capital de 10.000 € - RCS Arras B 421 505 074 - SIRET 421 505 074 00020 - NAF 4391 B
TVA FR 51 421 505 074

Parc d'Activités du Gard - 62300 LENS
☎ : 03.21.13.65.70 - Fax : 03.21.13.65.79

Lens, le 12/05/2010

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS D'AIX
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Objet :
« Construction de la piscine intercommunale
de Fuveau - Virginie Dedieu »
Lot n° 3 - Couverture Etanchéité

DEVIS N° 2275.1 du 12/05/2010

Modification bardage suivant détail joint (PM Peuplier rectifié au lieu de panneaux composites)
(Prix marché) - **Plus value sur marché**

1. Bardage avec isolant et étanchéité	~~58,25~~ 8,68 m² x 190.65	~~11 105.36~~ 1654,84
2. Grille basse	~~24~~ 1,70 ml X 32.55	~~781,20~~ 54,83
3. Angle	14.16 ml x 40.92	579.43
	PT - HT	~~12 465.99~~ 2289,10

PRIX : BASE MARCHE

DELAI : A DEFINIR

REGLEMENT MARCHE

OPTION : 1 MOIS

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris option	Descriptif	Mont.H.T devis	en attente	avenant	OS	validé le :	Imprimés / adaptation	cadre des négociations	Maître d'Œuvre	Maître d'Ouvrage	Bureau de contrôle
3 COUVERTURE ETANCHEITE	STEREC NORD PICARDIE	366 184,71€	DEVIS N°2275.2 du 12/05/2010 Modification étanchéité suite à la création d'un muret en terrasse au-dessus du local MNS	2 530,53 €		1	3-2 du 19/10/10				X		
			DEVIS N°2275.1 du 12/05/2010 Fourniture et pose de bardage complémentaire suite à la suppression des têtes de murs en façades Est et Ouest	2 289,10 €		1	3-2 du 19/10/10				X		
	TOTAL HORS TAXES :	366 184,71 €		4 819,63 €									

BVL architecture

ARNAUD BORIÉT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LAROUBIE

ARCHITECTES D.P.L.G.

BVL architecture

ARNAUD BORIÉT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LAROUBIE

66, RUE DE SEVRES 75007 PARIS
TEL: 01 56 58 52 30 - FAX: 01 56 58 52 31

TVA : FR 65 421 366 358 - N° SIRET : 421 366 368 00050

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris option	Descriptif	Mont.H.T devis	avenant	JUSTIFICATION DE L'AVENANT
3 COUVERTURE ETANCHEITE	STEREC NORD PICARDIE	366 184,71€	DEVIS N°2275.2 du 12/05/2010 Modification étanchéité suite à la création d'une souche en terrasse au-dessus du local MNS	2 530,53 €	1	Afin de limiter les risques de dégradations des conduits de fumée lors des manutentions en cour anglaise, la maîtrise d'œuvre a souhaité déplacer les conduits de fumée. Dans leur nouvelle implantation, ils nécessitent la réalisation d'une souche en béton pour permettre le relevé d'étanchéité (la dalle haute de la chaufferie se situant sous la voirie de la cour de service).
			DEVIS N°2275.1 du 12/05/2010 Fourniture et pose de bardage complémentaire suite à la suppression des têtes de murs en façades Est et Ouest	2 289,10 €	1	Adaptation de chantier pour alignement des angles des façades
	TOTAL HORS TAXES :	366 184,71 €		4 819,63 €		

BVL architecture
ARNAUD BOUËT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LARGUDIE
ARCHITECTES D.P.L.G.

communauté du
PAYS D'AIX

PISCINE INTERCOMMUNALE
VIRGINIE DEDIEU
A FUVEAU

MARCHE DE TRAVAUX N°08M126

AVENANT N° 1 AU LOT N°11 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS EN CARRELAGE ET FAIENCE

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

TITULAIRE
AIC BAT

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX N°08M0126 CONCLU ENTRE

Marché initial de travaux en date du 08 juin 2009 enregistré à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence le 29 mai 2009 :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1
Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise
AIC BAT
ZONE ACTISUD
90 chemin du ruisseau Mirabeau
13016 MARSEILLE

d'autre part,

Marché n° : 08M0126

Date de notification du marché : 8 juin 2009

Montant global et forfaitaire H.T. du marché initial :
465 000.00 € HT

Nouveau montant global et forfaitaire du marché :
498 650,50 € HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent avenant poursuit trois objectifs :

1/ Améliorer les conditions d'hygiène des bacs tampons de l'équipement

En effet, le carrelage des bacs tampons de l'équipement, lieu de décontamination et de dégazage des eaux des bassins, va permettre une meilleure maîtrise de la qualité des eaux de baignade. Les parois carrelées contrairement aux parois maçonnées réduisent sensiblement l'accumulation de résidus et la création de foyers de bactéries ou de pollutions.

2/ Pérenniser les parois de certains locaux et faciliter le nettoyage

Le carrelage sur une hauteur de deux mètres sur les parois des vestiaires au lieu de la hauteur de 75 centimètres initialement prévus induira une solidité et donc une pérennité accrues des parois des vestiaires lourdement sollicités par les utilisateurs tout en facilitant les opérations de nettoyage.

3/ Assurer une sécurité optimale des utilisateurs.

Le remplacement de la classe de carrelage des zones accueil et vestiaires permettra d'augmenter la résistance à la glissance pour minimiser les risques de chutes dans les zones « pieds humides ».

ARTICLE 1 : OBJET

Les prestations suivantes sont à exécuter :

DEVIS N°DE01337 Réalisation de socles et habillages des bacs tampons en carrelage	21 450,82 €
DEVIS N°DE01351 du 06/12/2010 Rehausse du revêtement mural dans vestiaires	12 199,68 €

-remplacement du carrelage des zones déchaussage et vestiaires par un carrelage de type GC classe C (identique au carrelage des plages)
-réalisation du carrelage des parois des bacs tampons en type GE20x20 y compris habillage des chanfreins.
-prolongement du revêtement carrelage mural des zones vestiaires jusqu'à une hauteur de 2 mètres du sol.

ARTICLE 2 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le montant de ces prestations s'élève à 33 650,50 € HT ce qui porte le montant total du marché à 498 650.50 € HT et représente une augmentation de 7,2%.

Montant initial du marché : .....465 000.00 € HT
Montant de l'avenant :..... 33 650.50 € HT
Nouveau montant du marché :.....498 650.50 € HT

ARTICLE 3 – CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 4 – SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n° x, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à , le

Pour le titulaire

Fait à Aix en Provence, le

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR CARRELAGE

A.I.C.

CARRELAGE
PIERRE
MARBRERIE
MOSAÏQUE
PISCINE

DEVIS N° DE01337

MARSEILLE, le 22/11/2010

Date de validité : 22/03/2011

Adresse du chantier

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU PAYS D AIX

Adresse de facturation

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU PAYS D AIX
CS 40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

PISCINE DE FUVEAU
travaux supplémentaires - annule et remplace devis 1330

Numéro	Description	Unité	Qté	PV HT	Montant HT	TVA
0...1	TS					
0...1.1						
EL00179	Réalisation de socles béton au droit des gâberit pour relevés d'étanchéité - dim. 100 * 0,15 * 0,15	U	11.00	245.00	2 695.00	19.60
EL00018	Art. 11-12 GC classe B passé en GC classe C	M²	725.10	13.80	10 006.38	19.60
EL00179	Socles cassiers supplémentaires	M²	5.15	169.27	871.74	19.60
	TOTAL				13 573.12	
0...1.2						
EL00018	Carrelage sol bacs tampons *GC 20*20 ou 30*30*	M²	30.00	54.45	1 633.50	19.60
EL00018	Carrelage bacs tampons *GE 20*20*	M²	90.00	56.48	5 083.20	19.60
EL00018	Habillage chanfrein *Chanfrein GC 5*20*	M²	45.00	25.80	1 161.00	19.60
	TOTAL				7 877.70	
	TOTAL TS				21 450.82	

Taux	Base	Montant
0,00	0.00	0.00
5.50	0.00	0.00
19.60	21 450.82	4 204.36

Total HT	21 450.82
Total HT Net	21 450.82
TVA	4 204.36
Total TTC	25 655.18
Net à payer	**25 655.18 €**

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Pour l'entreprise (signature et cachet)

SARL AIC BAT
Zone Actisud
90, Chemin du Ruisseau Mirabeau
13016 MARSEILLE
Tél. : 04 91 09 77 77 - Fax : 04 91 09 09 83
N° Siret : 401 403 951 00056 - APE 4333Z

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR CARRELAGE

CARRELAGE
PIERRE
MARBRERIE
MOSAÏQUE
PISCINE

DEVIS N° DE01351

MARSEILLE, le 06/12/2010

Date de validité : 05/04/2011

Adresse du chantier	*Adresse de facturation*
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU PAYS D AIX	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU PAYS D AIX CS 40868 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

PISCINE DE FUVEAU
LOT 11

Numéro	Description	Unité	Qté	PV HT	Montant HT	TVA
0...1	**TS Revêtement mural H 200 en lieu et place H100**					
EL00018	Fourniture et pose de 12.5*25 blanc brillant *Localisation* : Passage de revêtement mural H 100 à H 200, suivant plan de repérage.	M²	216.00	56.48	12 199.68	19.60
	TOTAL TS Revêtement mural H 200 en lieu et place H100				**12 199.68**	

Taux	Base	Montant
0,00	0.00	0.00
5.50	0.00	0.00
19.60	12 199.68	2 391.14

Total HT	12 199.68
Total HT Net	12 199.68
TVA	2 391.14
Total TTC	14 590.82
Net à payer	**14 590.82 €**

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Pour l'entreprise (signature et cachet)

S.A.R.L. AIC BAT
Zone Actisud
90, chemin du Ruisseau Mirabeau
13016 MARSEILLE
Tél. : 04 91 09 77 74 Fax : 04 91 09 09 93
n° Siret : 401 403 951 00056 – APE 4333Z

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris option	Descriptif	Mont.H.T devis	en attente	avenant	OS	validé le :	Imprévus / adaptation	cadre des négociations	Maître d'Œuvre	Maître d'Ouvrage	Bureau de contrôle
11 CARRELAGES - FAIENCES	AIC BAT	465 000,00€	DEVIS N°DE01337 du 22/11/2010 Réalisation de socles et habillages des bacs tampons en carrelage	21 450,82 €		1	11-1 du 14/01/11					X	
			DEVIS N°DE01351 du 06/12/2010 Rehausse du revêtement mural dans vestiaires	12 199,68 €								X	
	TOTAL HORS TAXES :	465 000,00 €		33 650,50 €									

BVL architecture

ARNAUD BOUET
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LARODDE

ARCHITECTES D.P.L.G.

BVL architecture

ARNAUD BOUET
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LARODDE

66, RUE DE SEVRES 75007 PARIS
TEL: 01 55 58 52 30 - FAX: 01 58 58 52 31

TVA : FR 65 421 306 358 - N° SIRET : 421 306 358 00056

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU FUVEAU VIRGINIE DEDIEU

LOT	ENTREPRISES TITULAIRES	Marché de base HT compris option	Descriptif	Mont.H.T devis	avenant	JUSTIFICATION DE L'AVENANT
11 CARRELAGES - FAIENCES	AIC BAT	465 000,00€	DEVIS N°DE01337 du 22/11/2010 Réalisation de socles et habillages des bacs tampons en carrelage	21 450,82 €	1	Usuellement sur les piscines que nous avons réaliser et en cours de réalisation, les bacs tampons sont traités avec une étanchéité en résine. Afin de faciliter l'entretien et renforcer l'hygiène, le maître d'ouvrage à souhaiter habiller ceux-ci de faïences.
			DEVIS N°DE01351 du 06/12/2010 Rehausse du revêtement mural dans vestiaires	12 199,68 €		Initialement, les murs des vestiaires étaient habillés en faïence sur 0,75 m de haut, prévus au concours et marché entreprise, le maître d'ouvrage a demandé d'augmenter la hauteur du revêtement à 2,00 m, afin de faciliter le nettoyage au jet.
	TOTAL HORS TAXES :	465 000,00 €		33 650,50 €		

BVL architecture
ARNAUD BOUËT
JEAN-PIERRE VIDAL
PATRICK LAROUZE
ARCHITECTES D.P.L.G.

2011_B167

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Sports - Equipements sportifs - Piscine intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau - Construction - Autorisation de signer des avenants aux marchés de travaux n° 08M0048, lot 7 - n° 08M0055, lot 14 - n° 08M0112, lot 10 - n° 08M0124, lot 3 - n° 08M0126, lot 11

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 25 MAI 2011